

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

L.P.A AUMONT
EPLA Aumont-Crézancy-Verdilly

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'EPLFPA A.C.V. à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'EPLFPA A.C.V.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR39 ZZZ 546 873

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom, Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
Pays _____

Désignation du créancier

Nom : EPLFPA Aumont. Crézancy. Verdilly. (ACV)
Adresse : 2 RUE DE L'ÉGLISE
Code postal : 02650
Ville : CRÉZANCY
Pays : FRANCE

Désignation du titulaire du compte à débiter

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

IBAN

BIC

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à _____

Signature

Le (jj/mm/aaaa) _____

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)

Nom et classe de l'élève :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (AU FORMAT IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'EPLFPA A.C.V. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'EPLFPA A.C.V.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 33 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.